

---

# OUTILS ET ASTUCES POUR UN CYBERMILITANTISME EFFICACE



Amnesty International 2009

# SOMMAIRE

<b>1/DEVENEZ CYBERMILITANT</b>	<b>1</b>
<b>2/SIGNEZ UNE PÉTITION</b>	<b>4</b>
<b>3/AFFICHEZ DES BANNIÈRES OU DES WIDGETS</b>	<b>6</b>
<b>4/UTILISEZ DES COURRIELS POUR MILITER</b>	<b>8</b>
<b>5/ÉCRIVEZ UNE LETTRE</b>	<b>11</b>
<b>6/UTILISEZ LES RÉSEAUX SOCIAUX D'AMNESTY INTERNATIONAL</b>	<b>15</b>
<b>7/CRÉEZ VOTRE BLOG</b>	<b>21</b>
<b>8/PRENEZ DES PHOTOS ET TÉLÉCHARGEZ-LES</b>	<b>25</b>
<b>9/TOURNEZ DES VIDÉOS ET TÉLÉCHARGEZ-LES</b>	<b>28</b>
<b>10/DEVENEZ BÉNÉVOLE EN LIGNE</b>	<b>31</b>
<b>11/LIENS UTILES</b>	<b>32</b>

# DEVENEZ CYBERMILITANT

## QU'EST-CE QU'UN CYBERMILITANT ?

Ce dossier expose les nombreuses façons dont vous pouvez, en tant que militant internet, faire campagne et agir de façon efficace. Il comprend toutes les informations nécessaires pour vous permettre de participer aux campagnes d'Amnesty International, de vous impliquer et d'encourager les autres à faire de même.

**VOUS** avez droit à la parole. Votre parole compte.

**VOUS** pouvez vous servir de votre influence en ligne pour protéger et promouvoir les droits humains.

**VOUS** pouvez aider Amnesty International à mobiliser les gouvernements afin qu'ils soutiennent la défense des droits humains.

**VOUS** pouvez faire changer les choses.

### En tant que cybermilitant, vous disposerez des éléments suivants :

- une panoplie d'outils s'appliquant aux campagnes d'Amnesty International,
- des informations récentes,
- des bannières, des vidéos, des photos, des widgets et autre outils numériques,
- notre soutien !

### CYBERMILITANT

Un **cybermilitant** Amnesty International est une personne qui utilise des outils d'information et de communication tels que des téléphones mobiles, des blogs, des courriels ou des sites de réseaux sociaux pour agir en faveur des droits humains. Il ou elle peut également être amené à mettre en place, organiser et animer des communautés de personnes en ligne afin d'agir pour la défense des droits humains.

## QUE PUIS-JE FAIRE ?

### Si vous disposez de 10 minutes par semaine, vous pouvez :

Signer une pétition.  
Afficher une bannière ou un widget

### Si vous disposez de 30 minutes par semaine, vous pouvez :

Militer par le biais de courriels.  
Écrire une lettre.  
Utiliser les sites de réseaux sociaux d'Amnesty International.  
Prendre des photos et les télécharger.

### Si vous disposez d'une heure par semaine, vous pouvez :

Créer vos blogs.  
Tourner des vidéos et les télécharger.

### Si vous disposez de deux heures ou plus par semaine pendant trois mois, vous pouvez :

Devenir bénévole :

- En organisant une action locale.
- En convainquant et attirant l'attention des personnes sur les sujets relatifs aux droits humains.
- En traduisant les sujets relatifs aux droits humains dans votre propre langue.
- En devenant le modérateur d'une communauté en ligne.
- En accueillant de nouveaux militants et en les aidant à se familiariser avec la communauté en ligne.

Cette panoplie d'outils vous fournit des informations et des astuces sur la marche à suivre pour ce faire.

N'oubliez pas que tout ce que vous faites a de l'importance. Lorsque vous parlez, des personnes vous écoutent.

Servez-vous de votre influence et de votre parole pour faire changer les choses ; impliquez-vous autant que vous le pouvez dans le militantisme sur internet.

## COMMENT PUIS-JE INFLUENCER L'OPINION ET MOBILISER DES PERSONNES SUR INTERNET ?

En devenant cyber-ambassadeur.

### CYBER-AMBASSEUR



Un **cyber-ambassadeur** est une personne qui utilise des espaces en ligne pour entrer en contact avec des personnes et échanger avec elles dans le but d'améliorer la situation des droits humains dans le monde. Cela peut notamment consister à changer l'état d'esprit des personnes, à influencer les discussions sur les droits humains ou à aider à développer le militantisme.

- Parlez des campagnes d'Amnesty International.
- Partagez vos connaissances.
- Répondez aux questions qui vous sont posées le plus clairement possible.
- Suscitez l'intérêt en présentant les sujets de façon agréable et pertinente.

- Pour un complément d'information, donnez l'adresse du site : [www.amnesty.org](http://www.amnesty.org).
- Encouragez chacun à partager les informations avec ses amis et ses contacts.
- N'oubliez pas qu'en tant que membre Internet d'Amnesty International ou que militant travaillant sur les campagnes d'Amnesty International, vous ne représentez pas officiellement Amnesty International. Vous ne devez donc pas prétendre le contraire.

### Tenez-nous informés...

Quoi que vous fassiez, tenez-nous informés.

Veillez détailler vos activités à l'adresse suivante : [online.communities@amnesty.org](mailto:online.communities@amnesty.org).

Nous tenons réellement à être informés de vos actions dans le cadre de votre militantisme pour les droits humains sur Internet, et nous pourrions même vous aider à faire connaître vos actions auprès des membres et militants Internet d'Amnesty International.

Si vous avez des photos ou des vidéos, si vous avez mis en place un blog ou un site Web, ou encore si vous avez fait campagne par le biais de courriels ou de lettres, n'oubliez pas de nous en informer.

#### COMMUNAUTÉS EN LIGNE

Une **communauté en ligne** est un espace dans lequel vous pouvez échanger et communiquer avec d'autres militants. Vous pouvez également proposer, organiser et agir, soit sur Internet soit localement, en lançant des discussions et en faisant des commentaires sur les sujets qui vous semblent importants.

# SIGNEZ UNE PÉTITION

## POURQUOI SIGNER DES PÉTITIONS ?

Les pétitions représentent l'un des moyens d'action que nous pouvons engager ensemble pour nous assurer que les droits humains sont respectés, protégés et concrétisés. Elles représentent une façon simple d'unir votre voix à celle d'autres sympathisants et membres d'Amnesty International et de défenseurs des droits humains du monde entier.

Votre signature, qui vient s'ajouter à un nombre incalculable d'autres signatures, peut aider à faire pression sur les États et les décisionnaires du monde entier. Ensemble, nous pouvons provoquer un changement et contribuer à faire cesser les atteintes aux droits humains.

Amnesty International a tourné une vidéo qui montre l'importance que peut avoir une signature. Pour la visionner, rendez-vous sur [www.youtube.com/watch?v=m7kTr8EG\\_nQ](http://www.youtube.com/watch?v=m7kTr8EG_nQ)

## LES PÉTITIONS D'AMNESTY INTERNATIONAL :

Il existe de nombreux exemples démontrant de quelle façon les pétitions peuvent permettre le changement. Amnesty International a notamment organisé une pétition dans le cadre de sa campagne relative aux 100 premiers jours du président Obama. La pétition incitait le président des États-Unis Barack Obama à

fermer le centre de détention de Guantánamo, à interdire la torture, et à ouvrir une enquête indépendante concernant les violations des droits humains perpétrées dans le cadre de la « guerre contre le terrorisme » menée par les États-Unis.

Vous pourrez obtenir davantage d'informations sur cette campagne et cette pétition en consultant l'adresse suivante : <http://obama100days.amnesty.org/>

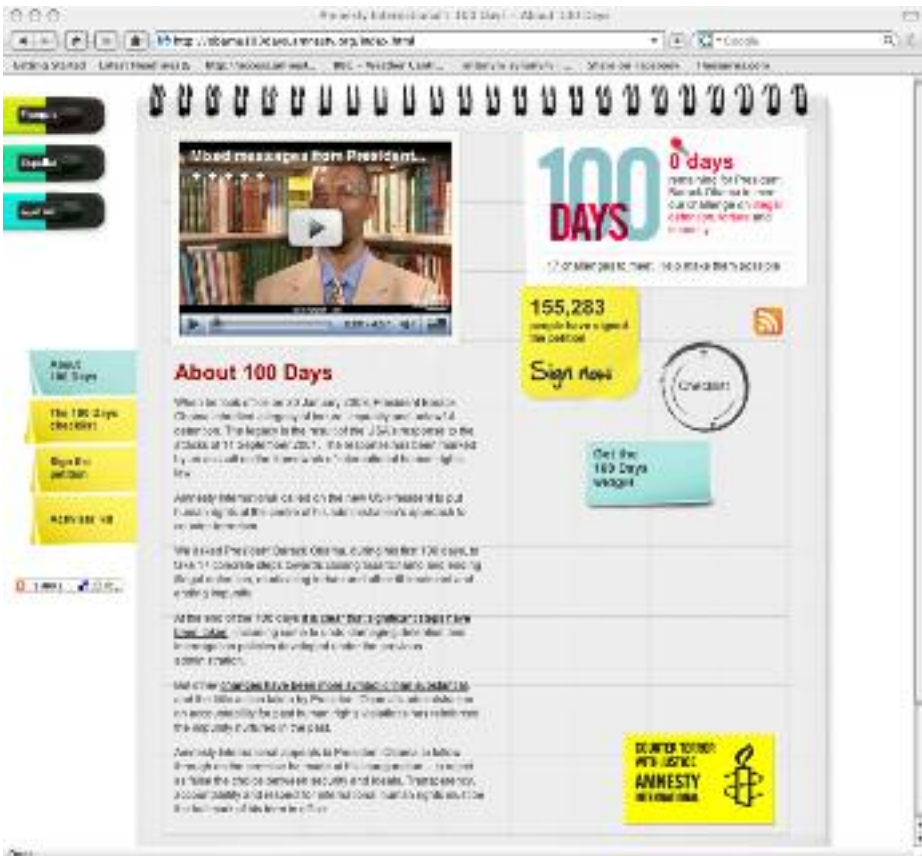
Cette pétition a été une franche réussite. Plus de 24 000 personnes l'ont signée au cours des 30 premiers jours. En janvier 2009, le président Barack Obama a signé un décret ordonnant la fermeture de Guantánamo et l'interdiction de la torture dès la première semaine de sa présidence.

## OÙ PUIS-JE TROUVER LES PÉTITIONS D'AMNESTY INTERNATIONAL ?

Amnesty International a de nombreuses pétitions sur différents sujets que vous pouvez signer sur Internet, en vous rendant sur le site [www.amnesty.org/en/appeals-for-action](http://www.amnesty.org/en/appeals-for-action).

---

**À droite : Cette pétition Internet d'Amnesty International engageait le président des États-Unis Barack Obama à réagir sur des sujets cruciaux relatifs aux droits humains dans les 100 premiers jours de sa présidence.**



# AFFICHEZ DES BANNIÈRES OU DES WIDGETS

## POURQUOI UTILISER DES BANNIÈRES ET/OU DES WIDGETS ?

Si vous avez un site Web, les bannières et les widgets vous permettent de vous associer aux campagnes d'Amnesty International.

Les bannières et les widgets vous permettent de manifester votre solidarité et votre soutien à une cause ou à une campagne.

Ils permettent aux internautes d'accéder au site Web en cliquant dessus.

De plus, ils rappellent constamment la campagne aux personnes consultant une page ; comme ils ne suivent pas les déplacements de la barre de défilement, ils restent toujours clairement visibles.

Si vous êtes un administrateur de site, ou que vous possédez votre propre site Web ou un profil de réseau social, vous pouvez manifester votre soutien en insérant une bannière ou un widget de campagne Amnesty International sur votre site ou sur votre profil social sur MySpace, Facebook, Bebo, Friendster, Blogger, pour n'en nommer que certains. Les bannières et widgets sont automatiquement mis à jour.

Pour le 60<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, Amnesty International a créé des bannières disponibles sur son site Web : [www.amnesty.org/en/universal-declaration-human-rights-anniversary/fire-up-banners](http://www.amnesty.org/en/universal-declaration-human-rights-anniversary/fire-up-banners).

## BANNIÈRES/WIDGETS

Les **bannières** sont une sorte de publicité par Internet qui peut être intégrée à toute page Web. Elles sont généralement placées en haut d'une page, et sont destinées à permettre aux internautes d'accéder à un site Web secondaire d'un simple clic.

Les **widgets** peuvent également être intégrés à n'importe quelle page Web. Ils sont plus interactifs que les bannières et vous permettent de naviguer dans les différentes parties de l'application, tout en offrant aux internautes la possibilité d'agir et de partager leur expérience avec d'autres internautes.

Il n'est pas nécessaire de télécharger des graphiques ; un simple code HTML vous permet d'afficher une bannière sur votre page d'accueil, à l'endroit que vous souhaitez, tout simplement ! Les bannières sont hébergées sur le serveur d'Amnesty International ; elles ne viennent donc pas alourdir votre site Web.

La seule chose que vous avez à faire est de copier et coller le code HTML sur votre page d'accueil ou votre blog, à l'endroit où vous souhaitez que la bannière apparaisse.

Vous pouvez découvrir de nouvelles bannières concernant des campagnes ou des actions Internet bien précises sur [www.amnesty.org](http://www.amnesty.org).





Bandeau « Allumez la flamme » (en haut) et widget pour la campagne des 100 jours d'Obama (ci-dessus).

# UTILISEZ DES COURRIELS POUR MILITER

## POURQUOI DES COURRIELS ?

Les courriels permettent d'atteindre des personnes et des décideurs en direct. Ils représentent une façon simple et rapide d'assurer la diffusion de votre message et de sensibiliser les personnes concernées. D'un simple clic, vous pouvez envoyer un courriel à un grand nombre de personnes qui peuvent à leur tour le faire suivre à d'autres personnes, tout aussi facilement.

## ASTUCES POUR UN ENVOI DE COURRIELS EFFICACE

### La structure de votre courriel :

- Utilisez un titre (subject) de courriel aussi « accrocheur » que possible. Les termes employés pourront inciter les lecteurs à lire votre courriel ou au contraire à l'ignorer.
- Exposez les points essentiels dès les premières lignes. Il s'agit en effet de la partie du texte que les personnes liront en premier lieu.
- Rédigez des paragraphes courts, ne dépassant pas quatre lignes chacun.

### Le contenu de votre courriel :

- Mentionnez clairement Amnesty International dans le cadre du sujet que vous traitez.
- Personnalisez vos courriels. Adaptez le style et le contenu à vos différents publics. Personnalisez les formules de politesse et adressez-vous aux personnes par leur nom.
- Utilisez une langue que les personnes auxquelles vous vous adressez peuvent comprendre.
- Proposez toujours des liens vers des sites permettant d'obtenir des informations supplémentaires. Faites en sorte également que les personnes puissent en apprendre davantage ou s'impliquer si elles le souhaitent.
- Restez simple. N'envoyez pas des images ou des pièces jointes trop importantes. Indiquez plutôt des liens vers d'autres fichiers.

### Appel à l'action

- Expliquez à vos destinataires les actions qu'ils devraient entreprendre et mentionnez les dates essentielles. Citez votre appel à l'action à deux reprises, au début et à la fin de votre courriel.
- Demandez à vos destinataires de faire suivre votre courriel, en précisant qu'ils ne doivent l'envoyer qu'à des amis ou à des contacts appropriés.



15 février 2009 : des visiteurs du salon du livre Ekushe Book Fair au Bangladesh s'inscrivent en tant que cybermembres. Les participants avaient eu connaissance de cet événement grâce à une campagne par courriels. En une semaine, plus de 1000 personnes se sont inscrites en tant que membres internationaux.

## Envoi de votre courriel :

- Protégez la vie privée de vos destinataires : ne saisissez pas la liste de vos destinataires dans le champ « À » mais plutôt dans le champ « Cci/bcc » (copie cachée). Ainsi, personne ne pourra récupérer les adresses électroniques pour les utiliser à mauvais escient.
- Conservez la liste de vos adresses électroniques dans un endroit sécurisé, et ne la communiquez à personne.
- Établissez une liste de sympathisants et de contacts. Demandez toujours leur adresse électronique aux personnes que vous connaissez et indiquez-leur l'usage que vous en ferez. N'ajoutez à votre liste que les personnes qui ont accepté de recevoir vos courriels électroniques.
- Envoyez un courriel électronique de test. Vérifiez qu'il est au bon format et que tous les liens fonctionnent bien avant de l'envoyer.
- Envoyez votre courriel au format texte. Ce dernier est plus personnel que le HTML et est moins susceptible d'être filtré en tant que courriel indésirable/spam. N'appliquez pas de marges trop importantes, afin que le courriel s'affiche correctement dans les boîtes de réception des destinataires.
- N'envoyez pas de spam, et n'ajoutez pas d'adresses à votre liste sans le consentement des personnes concernées.

## Suivi de votre courriel

- Mettez votre stratégie au point, soyez prêts à répondre aux questions et aux demandes qui pourraient vous être adressées. Réfléchissez à ce que vous pouvez faire par rapport aux personnes qui n'ont pas répondu à votre courriel.
- Ne submergez pas vos destinataires d'informations; n'envoyez des courriels que lorsque cela s'avère nécessaire et adéquat.

### HTML

Le sigle **HTML** signifie « Hypertext Mark Up Language » (langage de marquage hypertexte). Il s'agit du langage principalement utilisé pour décrire et créer ce que vous pouvez voir sur une page Web. Il vous permet d'insérer des liens sur une page Web, ou de mettre en forme une page Web composée de texte.

*Certaines informations de ce paragraphe sont extraites du site "Message-in-a-box" de l'ONG Tactical Technology consultable à l'adresse suivante : [www.messageinbox.tacticaltech.org/](http://www.messageinbox.tacticaltech.org/)*

# ÉCRIVEZ UNE LETTRE

Des centaines de milliers de militants et de membres d'Amnesty International du monde entier s'élèvent contre la cruauté et l'injustice en écrivant des lettres.

Les lettres ne doivent pas obligatoirement être longues ou détaillées. Les cas d'appel d'Amnesty International indiquent toujours à qui vous pouvez écrire et les arguments à avancer ; vous pouvez donc être aussi clair et concis que possible.

Pour les cas particuliers de violation des droits humains et les informations concernant ce que vous devez inclure dans votre lettre, et la personne à laquelle vous devez l'adresser, rendez-vous sur [www.amnesty.org/en/how-you-can-help](http://www.amnesty.org/en/how-you-can-help).

## QUELQUES CONSEILS D'ORDRE GÉNÉRAL

- Suivez toujours les instructions données par Amnesty International sur le cas particulier en question
- Faites vite. En effet, la vitesse est un facteur essentiel si vous traitez une Action urgente.
- Les lettres devront être courtes, s'appuyer sur des faits précis, et rester courtoises. Efforcez-vous en particulier de ne pas sembler agressif ou insultant. Adoptez un style naturel et tenez-vous en aux faits.
- N'abordez pas de sujets idéologiques ou politiques dans votre lettre. Amnesty International s'oppose aux violations des droits humains, et non aux gouvernements ou aux systèmes politiques.
- Soyez positif. Formulez votre demande de façon claire et partez du principe que le lecteur sera réceptif à un raisonnement argumenté.
- Si vous écrivez pour un cas individuel, citez le nom complet du prisonnier ou de la (des) personne(s) menacé(s). Vous pouvez parler un peu de vous si vous le souhaitez. Vous pouvez par exemple indiquer votre métier ou vos origines, pour montrer que des personnes d'horizons variés s'intéressent aux droits humains.
- Ne vous sentez pas obligé de rédiger des phrases dans un style soutenu ou compliqué.
- Écrivez en anglais, sauf si vous avez la possibilité d'obtenir une traduction exacte dans la langue souhaitée.
- Vous pouvez préciser que vous êtes membre d'Amnesty International, ou écrire en tant que personne individuelle concernée.
- Vous pouvez écrire votre lettre à la main ou la taper.
- Demandez à recevoir une réponse.



© Amnesty International

## COMMENT DÉBUTER VOTRE LETTRE

Vous pouvez généralement commencer la lettre en vous présentant, ou en présentant Amnesty International, ou encore en vous référant au cas particulier. Voici un exemple :

*Je vous écris en tant que membre d'Amnesty International, une organisation impartiale qui défend la cause de prisonniers d'opinion, s'oppose à la peine de mort, à la torture, aux assassinats politiques et aux disparitions forcées.*

Donnez systématiquement votre nom et votre adresse. Cela permet de prouver que la lettre est authentique et personnelle. Cela montre également que les activités d'Amnesty International sont transparentes.

## COMMENT FORMULER VOTRE DEMANDE

La partie centrale de votre lettre devra comprendre une demande spécifique à la personne à laquelle vous écrivez. Vous pouvez par exemple la rédiger comme suit :

*Veuillez faire usage de votre influence et de votre autorité pour obtenir la remise en liberté rapide de [nom], qu'Amnesty International considère comme un prisonnier d'opinion, puisqu'il/elle est journaliste de presse écrite et n'a commis aucune infraction.*

Demandez la même chose qu'Amnesty International. Ainsi, si l'organisation réclame qu'une peine de mort soit commuée, ne demandez pas une grâce.

## COMMENT TERMINER VOTRE LETTRE

Exemples :

■ Dans l'attente de vos commentaires sur cette affaire importante.

■ Je vous serai reconnaissant de bien vouloir confirmer que votre gouvernement est bien opposé à de telles pratiques.

Essayez de rédiger des phrases qui appellent une réponse.

Écrivez votre nom en majuscules, afin qu'il soit clairement lisible. « Je vous prie de croire Madame/Monsieur, en l'assurance de mes respectueuses salutations » ou « Veuillez agréer, Monsieur/Madame l'expression de mes salutations distinguées » sont les formules de politesse les plus adaptées.

## LE FAIT QUE JE SIGNE MES LETTRES PRÉSENTE-T-IL UN RISQUE ?

Des milliers de membres d'Amnesty International signent leurs lettres sans jamais rencontrer de problème. Cependant, si vous faites des affaires ou que vous avez des liens d'une autre nature avec un pays donné et que cela vous inquiète, choisissez plutôt un autre cas d'appel.

---

**À gauche : Décembre 2006, Corée du Sud : un marathon de lettres pour Amnesty International. À la fin de cette action, des participants ont allumé des bougies pour les prisonniers d'opinion et les victimes de violations de droits humains.**

### **Assurer le suivi de votre lettre**

Il se peut que vous receviez une réponse de temps à autre ! S'il s'agit d'une réponse positive, renvoyez à votre tour une lettre positive. Il se peut toutefois que vous ne receviez aucune réponse à votre lettre. Ne perdez pas espoir. Quelqu'un a lu votre lettre, et si cette dernière fait partie de centaines ou de milliers d'autres, cela aura forcément un impact. Si vous recevez une réponse, veuillez en envoyer une copie à Amnesty International.

Lorsqu'ils sont disponibles, les suivis des cas d'appels peuvent être consultés sur [www.amnesty.org](http://www.amnesty.org).

### **LES SITES DE RÉSEAUX SOCIAUX**

Les **sites de réseaux sociaux** sont des espaces en ligne où des personnes peuvent partager leurs centres d'intérêt, leurs activités et des informations, dans le cadre d'une communauté interactive. Bien utilisés, ces sites de réseaux sociaux peuvent s'avérer extrêmement utiles pour militer et lancer des actions pour la défense des droits humains.

Les utilisateurs de **Facebook**, par exemple, peuvent rejoindre des réseaux constitués en fonction d'un lieu ou d'un centre d'intérêt, puis communiquer et établir des contacts avec d'autres personnes en partageant des photos, des liens et des vidéos.

Les utilisateurs de **MySpace** peuvent quant à eux partager des photos, des articles et leurs centres d'intérêt les uns avec les autres. Ces sites vous permettent également de rester en contact avec d'anciens camarades, de rencontrer de nouveaux amis et de faire partie d'une communauté.

**Twitter** permet à des personnes de rester en contact et de partager leurs centres d'intérêt de façon très rapide. Un message Twitter ne peut pas excéder la longueur d'un SMS (140 caractères), mais vous pouvez afficher des liens renvoyant vers des textes plus longs.

Ces sites, ainsi que de nombreux autres sites de réseaux sociaux, jouent un rôle très important dans le militantisme pour la défense des droits humains. Grâce à ces sites, nous pouvons nous constituer en une communauté qui s'élargira, et faire passer des messages relatifs aux droits humains et des appels à l'action auprès d'un public très étendu.



# UTILISEZ LES RÉSEAUX SOCIAUX D'AMNESTY INTERNATIONAL

Nous possédons un certain nombre de profils sur Facebook, MySpace et Twitter, qui nous permettent d'aider nos membres et nos militants à échanger.

Vous pouvez utiliser ces espaces de différentes façons, notamment pour recevoir des notifications à propos des dernières campagnes ou actions, ainsi que des informations sur la marche à suivre pour y participer. L'aspect le plus important de ces sites réside toutefois dans les occasions de dialogue et d'échange qu'ils offrent à leurs membres. Vous pouvez y discuter des sujets qui vous semblent importants et en débattre, tout en entrant en contact avec d'autres militants des droits humains de votre communauté.

Ces espaces vous permettent de laisser libre cours à votre créativité. Vous pouvez par exemple :

- Rédiger un poème et le faire lire à la communauté en ligne ;
- Enregistrer une chanson et l'ajouter à vos pages MySpace ;
- Enregistrer une vidéo et la partager avec la communauté ;
- Écrire sur les sujets relatifs aux droits humains de votre pays;
- Afficher un lien vers des campagnes d'Amnesty International dans un forum ;
- Afficher un sujet de discussion ou répondre à un sujet existant ;
- Faire des commentaires sur des vidéos, des chansons, des photos et des débats ;
- Utiliser cet espace pour organiser une action « hors ligne » tel qu'un marathon de lettres dans votre région.

## COMMENT PROCÉDER ?

Pour participer, il vous suffit de vous connecter à l'une des communautés en ligne ci-dessous et d'y participer.

- Communauté en ligne africaine sur Facebook : <http://facebook.dj/amnestyaooc/>
- Communauté en ligne africaine sur MySpace : <http://www.myspace.com/aiaoc>



15 février 2009, Bangladesh : des bénévoles au salon du livre Ekushe Book Fair se retrouvent et suivent une formation par l'intermédiaire de la communauté en ligne bengalie sur Facebook.

- Twitter AmnestyOnline en anglais : <http://twitter.com/AmnestyOnline>
- Communauté en ligne bengalie : <http://groups.to/aiboc/>
- Communauté en ligne latino-américaine sur Facebook : <http://facebook.dj/amnistiacol/>
- Communauté en ligne latino-américaine sur MySpace : <http://www.myspace.com/aicola>
- Twitter AmnistiaOnline en espagnol : <http://twitter.com/AmnistiaOnline>
- Réseau jeunes de la région Asie-Pacifique : <http://www.apyouth.net/>

Lisez les termes et conditions d'utilisation relatives au contenu ajouté par les utilisateurs sur <http://amnestyonline.pbwiki.com/browse/#view=ViewAllFiles>

Pour obtenir des informations supplémentaires sur la façon dont vous pouvez utiliser les sites de réseaux sociaux pour militer, consultez le site <http://www.digiactive.org> qui comprend des guides d'utilisation de Facebook ou de Twitter dans le cadre du militantisme :

- [http://www.digiactive.org/wp-content/uploads/digiactive\\_twitter\\_guide\\_v1-0.pdf](http://www.digiactive.org/wp-content/uploads/digiactive_twitter_guide_v1-0.pdf)
- [http://www.digiactive.org/wp-content/uploads/digiactive\\_facebook\\_activism.pdf](http://www.digiactive.org/wp-content/uploads/digiactive_facebook_activism.pdf)

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez également utiliser votre téléphone portable pour militer.

Vous pouvez notamment mettre à jour votre profil Twitter par l'intermédiaire de votre téléphone portable, qui peut être très utile pour militer et faire un travail de campagne. Un étudiant a ainsi envoyé un message sur son profil Twitter lorsqu'il a été arrêté pour avoir signalé une manifestation anti-gouvernementale en Égypte. Ses amis et collègues ont été informés de ce qui lui était arrivé dans la seconde et ont pu agir pour le faire remettre en liberté et lui trouver un avocat.

La campagne *Exigeons la dignité* d'Amnesty International a été conçue pour permettre à des personnes de donner leur opinion sur la signification de la notion de dignité par SMS. Ainsi, au Kenya, des personnes vivant dans des bidonvilles ont eu la possibilité d'envoyer un SMS gratuit répondant à la question : « Que signifie vivre dans la dignité pour vous ? ». Leurs messages, ainsi que de nombreux autres, sont archivés sur le site Web *Exigeons la dignité* et seront utilisés pour faire pression sur les États afin qu'ils mettent fin aux violations des droits humains qui maintiennent les populations dans la pauvreté.



Communauté en ligne Amnesty International sur Facebook



Flux Twitter AmnestyOnline



Communauté africaine en ligne sur Myspace

# CRÉEZ VOS BLOGS

## POURQUOI UN BLOG ?

Un blog peut vous aider à faire la promotion des campagnes, à entrer en contact avec autrui et à obtenir des soutiens pour soutenir votre cause. Les blogs sont faciles à mettre à jour et interactifs ; les lecteurs peuvent donc y ajouter leurs commentaires et leurs réflexions ainsi que des liens.

Un blog est facile à mettre en place et à entretenir. Voici une liste de certains des sites qui hébergent des blogs :

- <http://wordpress.com/>
- <http://www.tumblr.com/>
- <http://www.blogger.com/>
- <http://www.msnspace.com/>

Les blogs sont publiés de façon chronologique, les billets les plus récents étant affichés en haut de page, ce qui les rend faciles à parcourir. Vous pouvez également vous aider de catégories, d'étiquettes (tags) et de mots de passe pour vous permettre, à vos lecteurs et à vous-même, de trouver facilement les éléments recherchés sur le blog.

## BLOG

Un **blog** est un type de site internet qui est habituellement géré par une personne, un petit groupe ou une organisation. Les blogs peuvent comprendre des brèves et des commentaires, et ils sont souvent utilisés comme une sorte de journal de bord en ligne. Les blogs peuvent être constitués de texte et d'image, ainsi que de fichiers audio ou vidéo et de liens renvoyant vers des pages internet externes.

## ASTUCES POUR CRÉER UN BLOG

### Contenu et mise en forme

- Choisissez le nom de votre blog avec soin. En effet, le titre doit refléter le contenu du blog, et être facile à trouver avec un moteur de recherche.
- Définissez clairement la finalité de votre blog : Est-il destiné à faire campagne pour changer les choses, à rendre compte du travail d'Amnesty International et à fournir des informations à ce sujet, ou encore à sensibiliser les gens à la défense des droits humains ?
- Optez pour une mise en forme simple. Ne surchargez pas votre blog, privilégiez une présentation simple dans laquelle il sera facile de naviguer, et concentrez-vous sur le contenu.

- Rédigez des billets courts en vous concentrant sur l'impact qu'ils pourront avoir, et publiez-en souvent afin d'augmenter la probabilité qu'ils soient lus.

### **Votre blog doit faire partie d'une communauté**

- Identifiez vos alliés, c'est-à-dire les organisations et les groupes qui veulent et peuvent vous soutenir.
- Lisez d'autres blogs et publiez-y des commentaires. Cela vous permettra d'accroître votre visibilité en ligne et vous aidera à créer une communauté de militants pour la défense des droits humains.
- Utilisez la modération de commentaires avec parcimonie. Effacez les commentaires insultants ou inconvenants, mais pas ceux avec lesquels vous n'êtes simplement pas d'accord. En effet, votre blog doit rester participatif.

### **Outils**

- Utilisez des catégories et des tags, et attribuez des titres ou des "catégories" à chaque billet. Les tags sont des mots clés que vous pouvez ajouter à votre guise, et qui sont utilisés pour faciliter les recherches et renseigner les personnes sur le contenu de votre billet.
- Servez-vous des annuaires de blogs pour faire connaître le vôtre. Ces sites répertorient des communautés de blogs en fonction des sujets et des centres d'intérêt traités. Le paragraphe Liens utiles en mentionne quelques uns.

- Utilisez des fils RSS. Ainsi, en s'abonnant à votre blog, les personnes recevront automatiquement un message les informant que votre blog a été mis à jour.

- Utilisez des sites de stockage de médias. Ils permettent d'archiver, de partager et de visionner un éventail de supports médias tels que des photos numériques, des fichiers audio et des vidéos. Consultez le paragraphe Liens utiles pour des informations supplémentaires.

- Augmentez le nombre de visites de votre blog. Pour en savoir plus, cliquez sur [www.copyblogger.com/increase-web-traffic/](http://www.copyblogger.com/increase-web-traffic/)

- Utilisez des agrégateurs. Il s'agit de sites qui recherchent automatiquement les nouveaux billets publiés sur des blogs et qui les diffusent en temps réel. Ils peuvent être axés sur certains sujets, ou organisés en fonction d'une localisation géographique ou de thèmes particuliers. Veuillez vous référer au paragraphe « Liens utiles » pour des informations complémentaires.

### **ANNUAIRE DES BLOGS**

Un **annuaire de blogs** est un moteur de recherche sur internet pour le contenu généré par les utilisateurs. Vous pouvez vous en servir pour rechercher des mots clés dans des blogs, ou dans tous les sites de réseaux sociaux.



## FILS RSS

Un **fil RSS** publie les mises à jour régulières qui peuvent ainsi être consultées par les abonnés. Ces mises à jour peuvent concerner des blogs, des titres de l'actualité ou des supports audio ou vidéo.

- Utilisez le partage de signets, qui vous permettra de sauvegarder des blogs ou des pages Web qui pourraient vous être utiles ultérieurement et que vous pourriez souhaiter partager avec d'autres personnes. Veuillez vous référer au paragraphe « Liens utiles » pour des informations complémentaires.

## PARTAGE DE SIGNETS

Les sites de **partage de signets** permettent aux internautes de stocker leur liens favoris pour leur usage personnel ou pour les partager. En enregistrant un lien et en le taggant avec des mots clés, d'autres personnes utilisant ce mot clé peuvent accéder à la page Web que vous avez enregistrée. Plus une page aura été taggée avec un mot clé donné, plus cette page sera visitée par les personnes faisant des recherches par l'intermédiaire de ce mot clé.

## SÉCURITÉ

- Vous pouvez rester anonyme si vous le souhaitez. Demandez-vous si le contenu de votre blog peut vous exposer à des violations des droits humains.
- Consultez les guides suivants, rédigés par Global Voices Online et Tactical Technology Collective pour en apprendre plus sur la façon d'assurer votre sécurité en ligne :

<http://advocacy.globalvoicesonline.org/projects/guide/>

<http://security.ngoinabox.org/>

*Certaines informations de ce paragraphe sont extraites du site « Message-in-a-box » de l'ONG Tactical Technology consultable à l'adresse suivante : [www.messageinabox.tacticaltech.org/](http://www.messageinabox.tacticaltech.org/)*



Livewire, le blog d'Amnesty International, est disponible sur <http://livewire.amnesty.org/>

# PRENEZ DES PHOTOS ET TÉLÉCHARGEZ-LES

## POURQUOI ?

- les photos représentent une façon percutante et accrocheuse de rendre une action publique,
- une photo vaut mille mots,
- les photos peuvent facilement être partagées.

## PRENDRE DES PHOTOS DES ACTIONS D'AMNESTY INTERNATIONAL

- Réglez l'appareil photo sur la plus haute résolution et la meilleure qualité.
- Rendez-vous sur les lieux où l'action doit avoir lieu (à la même heure que celle à laquelle la photo devra être prise) afin de pouvoir localiser les éventuelles sources de lumière qui pourraient vous gêner sur le secteur, la meilleure façon de cadrer la photo, ainsi que le placement lors de la prise de vue.

## TRANSMISSION DE VOS PHOTOS

Essayez de nous envoyer vos photos par courrier électronique dans les trois heures suivant l'action, afin que nous puissions les communiquer aux médias aussi rapidement que possible.

- Choisissez vos plus belles photos (10 au maximum).
- Envoyez vos images par courrier électronique à : [online.communities@amnesty.org](mailto:online.communities@amnesty.org)
- Envoyez une image par courriel, et ne changez pas les dimensions de vos photos.
- Indiquez le nom de l'action dans le champ « objet » du courriel.
- Indiquez la légende de la photo dans le corps du message sous la forme suivante : [Nom de l'action]\_[Ville]\_[Pays]\_[Date]. Exemple : Allumez la flamme\_New Delhi\_Inde\_10Dec08

## COPYRIGHT

Les droits d'auteur des photos prises par le personnel, les membres et les bénévoles d'Amnesty International sont la propriété d'Amnesty International.

## Vous n'êtes pas salarié, membre ou bénévole d'Amnesty International ?

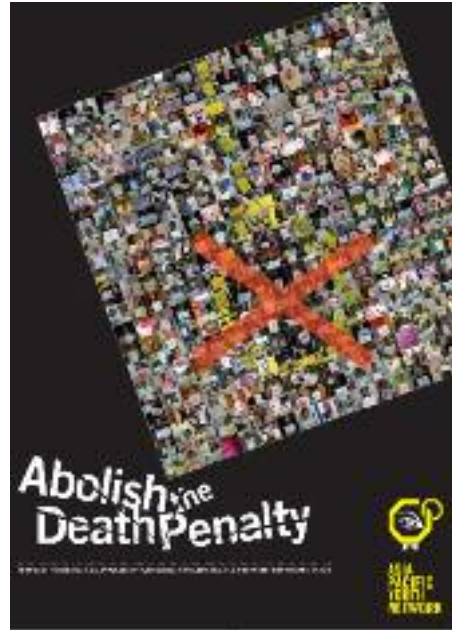
Vous demeurez propriétaire de cette image et il n'existe donc pour vous aucune restriction d'utilisation en ce qui la concerne. Nous vous demandons de ne pas utiliser les photos d'une façon qui pourrait menacer la sécurité des individus.

Veuillez ne pas oublier de mentionner le copyright crédit photo approprié après la légende, dans le corps de votre courriel

Lorsque vous fournissez une image, vous acceptez de vous conformer aux conditions générales d'Amnesty International.

- L'image doit être votre propre création originale. En envoyant une image à Amnesty International, vous acceptez de nous concéder les droits d'utilisation non exclusive, sans limitation et libre de redevance de cette image, et nous permettez de l'utiliser de la manière qui nous convient et dans n'importe quel média dans le monde.
- Amnesty International se réserve le droit d'autoriser l'utilisation de votre image à des médias et autres organisations ou particuliers, notamment des ONG, dans le cadre de leur travail de défense des droits humains.

**À droite : 10 décembre 2008, Inde, Bengale occidental, district de Jalpaiguri : des participants à la campagne *Allumez la flamme* pour le 60<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH). Des photos de personnes manifestant leur soutien à la DUDH ont été publiées sur Flickr par des membres d'Amnesty International du monde entier.**



**Ci-dessus : Une pétition photographique du réseau de jeunes de la région Asie-Pacifique. Plus de 300 de leurs membres ont envoyé leur photo pour faire pression sur les États de la région Asie-Pacifique pour la Journée mondiale contre la peine de mort.**



# TOURNEZ DES VIDÉOS ET TÉLÉCHARGEZ-LES

## POURQUOI ?

Les vidéos constituent un moyen de communication efficace. Elles permettent en effet de parfaitement refléter les émotions et les luttes personnelles. La production et la distribution de vidéos sont de plus en plus faciles et accessibles. Vous pouvez en effet enregistrer votre vidéo sur un téléphone portable, une caméra USB, une caméra numérique ou un caméscope numérique.

Vous pouvez jeter un œil à la chaîne d'Amnesty International sur YouTube :  
[www.youtube.com/amnestyinternational](http://www.youtube.com/amnestyinternational)

## ASTUCES CONCERNANT LES VIDÉOS :

- Prenez en compte les problèmes de sécurité liées au tournage et à la distribution d'images vidéo qui pourraient vous concerner personnellement, qui pourraient toucher la personne qui a tourné les images ou encore les personnes apparaissant sur la vidéo. Les personnes témoignant sur la vidéo à propos de violations de droits humains pourraient être menacées.
- Consultez [www.witness.org](http://www.witness.org) pour découvrir des outils et des ressources qui pourront vous aider à programmer et tourner votre vidéo tout en garantissant votre propre sécurité et celle de vos sujets.
- Publiez vos vidéos sur différentes plateformes. Vous pouvez partager vos vidéos sur des plateformes telles que Archive.org, EngageMedia, The Hub, WITNESS, Politube, ainsi que Facebook, MySpace et d'autres réseaux sociaux. À partir de ces plateformes, les vidéos pourront être reliées à des sites Web et des campagnes Internet pour encourager la signature de pétitions, les promesses de don et les déclarations de soutien.
- Lorsque les plateformes de partage de vidéos sont bloquées, vous pouvez envoyer gratuitement vos vidéos sur des téléphones mobiles en utilisant des connexions Bluetooth.
- Vous devrez peut-être compresser votre vidéo (réduire la taille du fichier) afin qu'elle soit plus facile à télécharger et à lire, et l'encoder dans un format lisible en ligne. Pour découvrir comment faire, consultez la page [www.videohelp.com](http://www.videohelp.com).
- YouTube explique de façon très claire la marche à suivre pour exporter les vidéos enregistrées sur le site vers d'autres pages. Consulter [www.youtube.com/sharing](http://www.youtube.com/sharing).

## FORMATS LES PLUS ADAPTÉS AU TÉLÉCHARGEMENT DE VIDÉOS

YouTube accepte pratiquement tous les formats de vidéo en téléchargement, mais nous avons constaté que pour la plupart des utilisateurs, les réglages suivants donnaient les meilleurs résultats :

- Format de la vidéo : de préférence H.264, MPEG-2 ou MPEG4.
- Format de projection : format de projection natif sans bandes noires (par exemple : 4:3, 16:9)
- Résolution conseillée : 640 X 360 (16/9) ou 480 X 360 (4/3).
- Format audio : de préférence MP3 ou AAC.
- Images par seconde : 30
- Durée maximum : 10 minutes (nous conseillons 2 à 3 minutes).
- Taille de fichier maximum : 1 Go.

Pour des instructions détaillées sur la marche à suivre pour télécharger une vidéo sur YouTube, consultez la page <http://amnestyonline.pbworks.com/How-to-Uploda-Video-onto-YouTube#view=page>.

N'oubliez pas d'envoyer un lien vers votre vidéo sur [online.communities@amnesty.org](mailto:online.communities@amnesty.org).



**La chaîne YouTube d'Amnesty International est accessible sur [www.youtube.com/amnestyinternational](http://www.youtube.com/amnestyinternational).**

*Certaines informations de ce paragraphe sont extraites du site « Message-in-a-box » de l'ONG Tactical Technology : <http://www.messageinbox.tacticaltech.org/Join> Amnesty International's community*



Janvier 2009, Nairobi : des bénévoles de la communauté en ligne du Kenya interpellent des passants lors d'une action dans la rue. La campagne SMS incitait les personnes à signer une pétition dans le cadre de la campagne *Contre le terrorisme : la justice* en envoyant gratuitement un SMS.



# DEVENEZ BÉNÉVOLE SUR INTERNET

Rejoignez la communauté des militants des droits humains d'Amnesty International en devenant bénévole sur Internet !

Vous pouvez agir de cinq façons différentes pour ce faire :

- en devenant **cyber-ambassadeur** : vous assurerez la diffusion d'une campagne donnée dans des espaces en ligne, fournir des informations et encourager les personnes à agir.
- en devenant **organisateur d'évènements** : vous organiserez des campagnes d'actions et des évènements particuliers dans votre région, et vous en ferez le compte rendu dans les communautés en ligne.
- en devenant **hôte sur des sites de réseaux sociaux** : vous accueillerez les nouveaux venus et encouragerez chacun à rejoindre les communautés en ligne et à y participer de façon active.
- en devenant **modérateur sur des sites de réseaux sociaux** : vous lancerez des discussions et répondrez aux questions. Vous modérerez les débats et vous assurerez qu'ils reflètent les préoccupations des membres de la communauté en ligne en matière de droits humains.
- en devenant **traducteur** : vous traduirez les matériels d'information d'Amnesty International en anglais dans d'autres langues de la communauté en ligne pour accroître la sensibilisation aux droits humains.

## BÉNÉVOLE SUR INTERNET

Un **bénévole sur Internet** est un membre d'Amnesty International qui souhaite agir davantage et travailler bénévolement pour améliorer la situation des droits humains dans sa région ainsi qu'au niveau mondial.

Tous les bénévoles sur Internet sont encadrés et soutenus pas les équipes Internet et font partie d'une liste de diffusion pair-à-pair de bénévoles Internet. Les bénévoles ont la possibilité de suivre une formation en ligne et recevront du matériel d'information sur les campagnes et actions Internet d'Amnesty International.

Vous pouvez consulter une description complète du rôle des bénévoles Internet ainsi que leur Code de conduite sur : <http://amnestyonline.pbworks.com/Online-Community-Volunteer-Roles>

Si vous souhaitez connaître la date du prochain recrutement de bénévoles, adressez votre demande à : [online.communities@amnesty.org](mailto:online.communities@amnesty.org)

# LIENS UTILES

## LIENS VERS DES SITES WEB D'AMNESTY INTERNATIONAL

Site principal d'Amnesty International :  
[www.amnesty.org/](http://www.amnesty.org/)

Pour rejoindre Amnesty International :  
[www.amnesty.org/en/join](http://www.amnesty.org/en/join)

Pour passer à l'action :  
<http://www.amnesty.org/en/how-you-can-help>

Pour faire un don :  
<http://www.amnesty.org/donate>

Sujets relatifs aux droits humains par pays / par thème :  
<http://www.amnesty.org/en/human-rights>

## COMMUNAUTÉS EN LIGNE D'AMNESTY INTERNATIONAL SUR LES SITES DE RÉSEAUX SOCIAUX

Communauté en ligne africaine sur Facebook :  
<http://facebook.dj/amnestyaac/>

Communauté en ligne africaine sur Myspace :  
<http://facebook.dj/amnestyaac/>

Twitter AmnestyOnline en anglais :  
<http://twitter.com/AmnestyOnline>

Communauté en ligne bengalie :  
<http://groups.to/aiboc/>

Communauté en ligne latino-américaine sur Facebook :  
<http://facebook.dj/amnistiicola/>

Communauté en ligne latino-américaine sur MySpace :  
<http://www.myspace.com/aicola>

Twitter AmnistiaOnline en espagnol :  
<http://twitter.com/AmnistiaOnline>

Réseau jeunes de la région Asie-Pacifique :  
<http://www.facebook.com/group.php?gid=18204093501&ref=ts>

Chaîne YouTube d'Amnesty International :  
<http://www.youtube.com/amnestyinternational>

## **ESPACES DE STOCKAGE POUR LES DOCUMENTS DES COMMUNAUTÉS EN LIGNE**

<http://amnestyonline.pbwiki.com/browse/#view=ViewAllFiles>

## **CRÉER VOS PROPRES BLOGS**

<http://wordpress.com/>

<http://www.tumblr.com/>

<http://www.blogger.com/>

<http://www.msnspace.com/>

## **ANNUAIRES DE BLOGS**

<http://www.technorati.com>

<http://www.blogdigger.com>

<http://www.blogpulse.com>

## **SITES DE PARTAGE DE SIGNETS**

<http://del.icio.us/>

<http://www.blogmarks.net>

<http://www.furl.net/>

<http://www.simp.com/>

## **SITES DE STOCKAGE DE MÉDIAS**

<http://www.Flickr.com>

<http://www.radio4all.net>

<http://ourmedia.org>

## **BLOGS ET ANONYMAT**

<http://advocacy.globalvoicesonline.org/projects/guide/>

<http://w2.eff.org/Privacy/Anonymity/blog-anonymously.php>

## **AUGMENTER LE NOMBRE DE VISITES SUR VOTRE BLOG**

<http://www.copyblogger.com/increase-web-traffic/>

## **SITES DE PARTAGE DE VIDÉOS**

<http://www.archive.org/>

<http://engagemedia.org/>

<http://hub.witness.org/>

<http://www.politube.org/>

<http://www.wsftv.net/>

## **SITES DE RÉSEAUX SOCIAUX PERMETTANT DE MILITER**

[http://www.digiactive.org/wp-content/uploads/digiactive\\_twitter\\_guide\\_v1-0.pdf](http://www.digiactive.org/wp-content/uploads/digiactive_twitter_guide_v1-0.pdf)

[http://www.digiactive.org/wp-content/uploads/digiactive\\_facebook\\_activism.pdf](http://www.digiactive.org/wp-content/uploads/digiactive_facebook_activism.pdf)

## **PANOPLIE D'OUTILS DU MILITANT SUR INTERNET**

<http://www.tacticaltech.org/>

<http://www.digiactive.org>

<http://j-learning.org/>

<http://www.witness.org/>

# NOTES



Amnesty International  
Secrétariat International  
Peter Benenson House  
1 Easton Street  
Londres WC1X 0DW  
Royaume-Uni

[www.amnesty.org](http://www.amnesty.org)

Index : ACT 70/003/2009  
Août 2009

**AMNESTY**  
**INTERNATIONAL**

